



52, rue des Chênes
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du

Mardi 16 juin 2015

Pour diffusion :

*Aux adhérents de l'Association
A la préfecture de Versailles
A la mairie de Saint Rémy lès Chevreuse*

Cette assemblée générale extraordinaire concernait la modification des articles 2 et 10 de nos statuts

Les 80 familles ayant adhéré à l'association durant l'exercice 2014 avaient toutes été convoquées à se prononcer sur les modifications proposées.

Les convocations pour cette assemblée générale extraordinaire avaient été envoyées à leurs adresses mail avec accusé de réception avant la réunion.

Une assemblée générale extraordinaire ayant déjà eu lieu le 11 mars 2015, concernant ces modifications, aucun quorum n'était requis conformément à l'article 11 de nos statuts.

Lieu : Salle de Beauplan – St Rémy Lès Chevreuse

Horaires : 20h45 à 22 h

A 20h 45, 13 personnes étaient présentes et 4 procurations avaient été enregistrées, soit au total 17 adhérents votants

L'assemblée générale extraordinaire a été déclarée ouverte.

Ordre du jour :

1. Modification des statuts:
2. Vote
3. Conseils de quartier
4. Spectacle proposé en octobre prochain

1 – Modification des statuts :

Article 2 : Buts de l'Association

Il est proposé de compléter les objectifs de l'association comme suit :

« Cette association a pour but de créer une animation localisée dans le quartier de Beauplan, commune de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, de favoriser les échanges entre ce quartier et les autres quartiers de Saint-Rémy, en organisant des activités telles que :

- **Une brocante Vide greniers**
- **Une manifestation artistique mettant à l'honneur les artistes de la région**
- **Des sorties culturelles: expositions, conférences, visites et spectacles**

et plus généralement à contribuer à l'amélioration de cadre de vie des résidents de ce site en s'engageant:..... »

la suite de l'article n° 2 restant inchangé.

Article n° 10 : Assemblée Générale Ordinaire

Il est proposé de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire comme suit :

*« Le conseil d'administration convoque une assemblée générale ordinaire tous les ans **au plus tard le premier trimestre de l'année suivante pour présenter le bilan de l'année écoulée.** Tous les membres de l'association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés, sont convoqués..... »*

La suite de l'article n° 10 restant inchangée

2 – Vote des modifications exposées

Vote à l'unanimité.

3 – Conseil de quartier :

Un conseil de quartier a eu lieu le 9 juin 2015

Le thème sur lequel le conseil travaille porte sur : Circulation, zone 30, stationnement, cheminement.

Toutefois, Madame MICHEL avait demandé à ce que la réfection des trottoirs et de la voirie soit ajoutée à l'ordre du jour puisque c'est la préoccupation première des habitants du quartier.

A cet effet elle avait rencontré le 3 juin, la directrice des services Techniques pour l'informer de l'urgence des travaux à faire et sur les échéances, les travaux étant prescrits pendant la période hivernale.

Des photos sont projetées en séance pour se rendre compte des dégradations importantes dans certaines rues, les travaux devraient être réalisés en 2016 et la rue des Buissons traitée en priorité. Le compte-rendu de cette réunion a été adressé aux adhérents.

En C.C.Q :

- hiérarchisation des rues : (catégorie, par quelles voies le trafic passe et quel type de trafic)
 - analyse du trafic (horaires, quantité et sens de circulation,)
 - Panneaux de signalisation existants, à modifier, à enlever
 - Places de stationnement à créer, gênantes
- Rénovations par I3 F le 1^{er} semestre 2016 sur les Immeubles résidences du Verger et rue des Noyers.

4 - Spectacle

Un nouveau spectacle est proposé pour le Dimanche 4 octobre 15h intitulé « MONACO LE SPECTACLE » au Zénith.

L'information va être diffusée à l'ensemble des adhérents.

Avant de lever la séance, la Présidente remercie les adhérents présents ainsi que les membres du conseil d'administration.

La séance est levée à 22 h, suivie d'un pot de l'amitié.

Martine MICHEL

Présidente